



Guide des conditions tarifaires
Clientèle des Professionnels

Conditions applicables au 13 janvier 2018

CE GUIDE **VOUS** EST DESTINÉ.

Il fait de vous notre priorité. Il nous relie.

Il contient, dans ces quelques pages, le plus lisiblement et le plus exhaustivement possible, les produits et les services innovants que nous mettons à votre disposition.

Quelques pages pour vous rendre la banque plus simple.
Quelques pages pour mieux nous connaître.

PARCE QUE CE QUI **NOUS RAPPROCHE**
FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE.

Les tarifs figurant dans le présent Guide annulent et remplacent à compter du 13 janvier 2018 les précédentes Conditions Tarifaires. Ces tarifs sont exprimés en euros Toutes Taxes Comprises (TTC). Ils s'entendent hors frais de port, de télécopie, de téléphone, du coût du fournisseur d'accès Internet ou hors frais de nos correspondants bancaires.

SOMMAIRE

1	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE	
	Ouverture, transformation, clôture	6
	Relevés de comptes	6
	Tenue de compte	7
	Services en agence	7
2	BANQUE À DISTANCE	
	Milleisnet	8
3	MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
	Cartes	9
	Virements	10
	Prélèvements nationaux ou dans la Zone SEPA/TIP	11
	Chèques	11
4	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	
	Commission d'intervention	12
	Opérations particulières	12
	Incidents de paiement	12
5	OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
	Change	13
	Virements à l'international	14
6	DÉCOUVERTS	
	Découverts	15
	Cautions	15
	Conditions d'arrêtés	15
7	RÉCLAMATIONS	
8	NOUS JOINDRE	

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de Comptes Milleis	Gratuit
Transfert de compte dans une autre agence Milleis	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Mise à disposition d'une liste des mouvements (liste des mouvements automatiques et réguliers domiciliés sur le compte en cas de transfert de compte vers un autre établissement)	40 €
Gestion de compte en interdit bancaire dans une autre banque	30 €

RELEVÉS DE COMPTES

Mensuel	Gratuit
Autre périodicité (décadaire, journalier)	3 € par envoi
Relevé récapitulatif annuel des frais bancaires	Gratuit
Frais de recherche et photocopie de relevé de compte	15,55 € par relevé
Frais de recherche de document et duplicata (tout document hors relevé de compte) - Datant de moins de 6 mois - Datant de plus de 6 mois	17,95 € par document 40,66 € par document
Frais de recherche ou refection de documents fiscaux	32 €

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte

Compte Chèque Ordinaire	15 € par trimestre
Si l'un des co-titulaires effectue plus de 5000 € de mouvements créditeurs mensuels ⁽¹⁾ ET plus de 1500 € de dépenses mensuelles ⁽²⁾ OU les co-titulaires cumulent plus de 50 000 € de dépôts chez Milleis ⁽³⁾	Gratuit
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ou BIC/IBAN	
Compte inactif ⁽⁴⁾	30 € par an
Ouverture de dossier succession	Minimum 100 €
Barème dégressif par tranche en euros (sur avoirs, espèces et titres) :	
- De 0 à 22 800 €	1 %
- De 22 801 € à 152 500 €	0,50 %
- Supérieur à 152 500 €	0,25 %

Plus frais réels de règlement des successions

SERVICES EN AGENCE

Frais de location annuelle de coffre-fort

- Dimension minimum 9,36 dm ³	Barème détaillé en agence
- Dépôt de garantie en fonction de la taille du coffre	de 231 € à 556,50 €

Remise de chèques à l'encaissement

Gratuit

(1) Hors transfert depuis un autre compte ouvert dans les livres de la Banque.

(2) Dépenses mensuelles, cartes, retraits DAB, prélèvements et chèques.

(3) Avoirs mensuels moyens détenus par le client.

(4) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et Financier. Le montant des Frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

2 BANQUE À DISTANCE

MILLEISNET

Abonnement au Service de banque à distance Milleisnet sur www.milleis.fr	Gratuit ⁽¹⁾
Émission d'un virement en euros au sein de l'EEE ⁽²⁾	Gratuit
Émission d'un virement de compte à compte	Gratuit
Téléchargement du RIB ou BIC/IBAN	Gratuit
Téléchargement des écritures	Gratuit
Consultation des comptes	Gratuit
Consultation de l'encours CB	Gratuit
e-Relevés (relevés en ligne)	Gratuit ⁽¹⁾

Service vocal :

(accessible partout en France ou de l'étranger)

0 892 680 801 Service 0,40 € / min
* prix appel

3 MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation annuelle

	Débit immédiat	Débit différé
Carte MasterCard Professionnel Executive	150 €	165 €
Carte Visa Affaires	60 €	65 €

Opposition pour perte ou vol	Gratuit
Remplacement automatique de carte suite à opposition pour perte ou vol	Gratuit
Remplacement de carte détériorée	16 €
Remplacement de carte en urgence	60 €
Rédition de code confidentiel	10 €
Rédition de code confidentiel en urgence	60 €
Mise en place d'un plafond d'autorisation exceptionnel	60 €
Réclamation non fondée (contestation illégitime)	38 €

Offre TPE (Terminal de Paiement Electronique)

Nous consulter

(1) Hors coût de connexion à la charge du client et facturé par son opérateur.

(2) Espace Économique Européen : pays de l'Union Européenne, Islande, Lichtenstein et Norvège.

(3) La minute est facturée par votre opérateur selon le tarif en vigueur.

TRANSACTIONS PAR CARTE BANCAIRE

Retrait d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

En France et en zone euro ⁽¹⁾	Gratuit
Hors zone euro ⁽²⁾	2,90 % du montant + 3 € par opération

Retraits d'espèces au guichet d'une autre banque

En France et en zone euro ⁽¹⁾	0,45 % du montant + 4 € par opération
Hors zone euro ⁽²⁾	2,90 % du montant + 5 € par opération

Paiements par carte

En France et en zone euro ⁽¹⁾	Gratuit
Hors zone euro ⁽²⁾	2,90 % du montant + 0,80 € par opération

VIREMENTS

Les écritures au débit ou au crédit du compte sont assorties d'une date de valeur à partir de laquelle elles sont effectivement prises en compte. Les indications portées dans la colonne "date de valeur" de ce document sont les jours de valeur habituellement appliqués par rapport à la date d'opération. Les abréviations utilisées sont les suivantes :

JC : jour calendaire.

JO : jour ouvrable au titre de la Directive sur les Services de Paiement tel que défini dans les Conditions Générales de la Convention de Comptes Milleis.

J : même date de valeur que le jour de l'opération.

VIREMENTS EFFECTUÉS DANS LA ZONE SEPA⁽³⁾

Réception d'un virement en euros d'un pays de la zone SEPA

	Tarif	Date de valeur
Virement interbancaire (des commissions ou frais pourront être facturés au bénéficiaire par le banquier du donneur d'ordre)	Gratuit	JO

Émission d'un virement en euros vers un pays de la zone SEPA

	Tarif	Date de valeur
Ordre de virement interne	Gratuit	JO

(1) Pays membres de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

(2) Les transactions effectuées en devises hors zone euro sont converties en euros par le Centre International MasterCard au jour de la réception du débit à ces centres, aux conditions de change de leurs réseaux.

(3) SEPA : Monaco, Suisse, Espace Économique Européen (pays de l'Union Européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein).

Virements émis vers un autre établissement bancaire	Tarif	Date de valeur
Frais par virement transmis par Internet ⁽¹⁾ (Milleisnet)	Gratuit	JO
Frais par virement occasionnel (sur support papier) (BIC/IBAN)	4 €	JO
Frais de mise en place d'un virement permanent (support papier)	1,50 € par virement	JO

NB : Les frais mentionnés ci-dessus correspondent à des frais d'exécution des opérations.

(1) Jusqu'à 4000 €.

PRÉLÈVEMENTS NATIONAUX OU DANS LA ZONE SEPA/TIP

	Tarif	Date de valeur
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement	Gratuit	
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit	JO
Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement (TIP)	Gratuit	JO
Frais d'opposition sur prélèvement	Gratuit	

CHÈQUES

COMPTE COURANT ORDINAIRE

	Date de valeur
Paiement d'un chèque	- 1 JC
Remise de chèque(s) (à compter de la date de traitement)	+ 1 JO (selon heure de remise)

Émission d'un chèque de banque	- 1 JO
--------------------------------	--------

AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AUX CHÈQUES

	Tarif
Frais d'envoi de chéquier (en recommandé)	5,50 € minimum
Frais d'émission d'un chèque de banque	14 €
Lettre-chèque	Nous consulter
Frais par chèque émis dans une autre monnaie que celle du compte (y compris chèque de banque)	18 €
Frais d'opposition sur chèque ou chéquier (par l'émetteur)	14 €
Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique	Gratuit

4 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue en cas de débit non autorisé ou de dépassement d'un débit autorisé.

Frais par opération	8 € par opération (80 € maximum par mois)
---------------------	--

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie attribution ou conservatoire, avis à tiers détenteur	104 €
Frais pour opposition administrative	10% du montant dû au Trésor Public (maximum 104 €)
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	20 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

CARTES

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque (pour utilisation abusive ou insuffisance de provision)	38 €
--	------

CHÈQUES

Frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Forfait pour chèque rejeté ≤ 50 €	30 € par chèque
Forfait pour chèque rejeté > 50 €	50 € par chèque
Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour un motif autre que sans provision (à la charge du bénéficiaire)	17 €

PRÉLÈVEMENTS

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (ou motif objectif ⁽¹⁾) ≥ 20 €	20 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (ou motif objectif ⁽¹⁾) < 20 €	Plafonné au montant du prélèvement rejeté

VIREMENTS

Frais par virement occasionnel incomplet	12 €
Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision	17 €

(1) Exemple : compte bloqué...

5 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

CHANGE

COMMISSION DE CHANGE

Commission sur achat ou vente de devises des pays n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen⁽¹⁾.

Commission dégressive par tranche en euros :	Minimum 18,50 €
• De 0 à 76 200 €	0,05 %
• De 76 201 € à 457 300 €	0,02 %
• Supérieur à 457 300 €	0,01 %

Exemple : pour un montant de 100 000 €, le taux de 0,05 % s'applique pour la tranche de 0 à 76 200 € et le taux de 0,02 % s'applique pour la tranche de 76 201 € à 100 000 €.

Commission sur achat et vente de billets de banque non libellés en euros de pays appartenant à l'Espace Économique Européen ⁽¹⁾ .	Gratuit
--	---------

CHANGE MANUEL

Achat et vente de billets de banque étrangers - Monnaies des pays n'appartenant pas à l'EEE ⁽¹⁾	Minimum 18,50 €
---	-----------------

COURS DE CHANGE

Ce cours correspond au coût Reuters au moment de la passation de l'ordre par nos services majoré de 5 % maximum.

(1) Espace Économique Européen : ensemble des pays de l'Union Européenne auquel s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

VIREMENTS À L'INTERNATIONAL

	Tarif	Date de valeur
Réception d'un virement hors euro ou en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA (Espace Économique Européen ⁽¹⁾ , Monaco et Suisse)	12 €	+ 2 JO
Émission d'un virement hors devise EEE ou vers un pays en dehors de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse) ⁽¹⁾⁽²⁾ Commission de transfert dégressive : • De 0 à 76 200 € • De 76 201 € à 457 300 € • Supérieur à 457 300 €	Minimum 18,50 € 0,12 % 0,07 % 0,05 %	- 1 JO
Exemple : pour un montant de 500 000 €, le taux de 0,12 % s'applique pour la tranche de 0 à 76 200 €, le taux de 0,07 % s'applique pour la tranche de 76 201 € à 457 300 € et le taux de 0,05 % s'applique pour la tranche de 457 301 € à 500 000 €.		
Frais de récupération des frais de correspondant ⁽³⁾	Minimum 20 €	
Frais additionnels en cas d'absence ou d'erreur sur BIC ou IBAN	10 €	

FRAIS D'INTERVENTION

Modification, demande de retour de fonds, obtention de confirmation de crédit à la banque	40 €
---	------

Pour tous vos virements et s'agissant des frais relatifs aux transferts, vous avez la possibilité de choisir entre :

- Le partage des frais : seuls les frais Milleis vous sont imputés.
 - Tous frais à votre charge : les frais Milleis et ceux à charge du bénéficiaire.
 - Frais à charge du bénéficiaire : tous les frais sont à la charge du bénéficiaire.
- À défaut d'indication de votre part, l'option retenue par défaut sera l'option frais partagés (BIC de la banque du bénéficiaire et IBAN du bénéficiaire des fonds fournis à Milleis de manière précise). Il en sera de même lorsqu'il n'y a pas de conversion monétaire du côté du payeur.

(1) Espace Économique Européen : ensemble des pays de l'Union Européenne auquel s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

(2) Commission de change en supplément si achat ou cession de devises.

(3) Frais pris par les banques intermédiaires.

6 DÉCOUVERTS

DÉCOUVERTS

Découvert en compte non convenu ou dépassement non autorisé

- Taux Nominal Annuel ⁽¹⁾ en vigueur	Taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au JO, exprimé en taux nominal annuel et diminué de 0,03 %
---	---

Découvert autorisé

- Taux Nominal Annuel ⁽¹⁾ (hors assurance facultative)	Nous consulter
---	----------------

Découvert à Durée Indéterminée

Ouverture de crédit dont le montant maximum est fonction des avoirs	
- Taux Nominal Annuel ⁽¹⁾ (hors assurance facultative)	Nous consulter

CAUTIONS

Modifications contractuelles	305 €
Étude de dossier ne donnant pas suite à l'établissement d'un acte	Selon la complexité de l'étude - Minimum 200 €
Émission de caution	2 % par an Minimum 100 €
Frais d'établissement d'acte	Selon la complexité de l'acte - Minimum 100 €
Frais d'envoi de la lettre d'information des cautions	75 € par an

CONDITIONS D'ARRÊTÉS

Commission de mouvement applicable sur les mouvements passant au débit du compte hors mouvements de trésorerie, frais et commissions prélevées par Milleis (sauf Professions Libérales)	0,075% Minimum 30 €
Commission de dépassement majorant le taux du découvert autorisé et applicable sur le montant du dépassement de l'autorisation de découvert	+ 200 points de base
Commission de plus fort découvert (sauf Professions Libérales)	0,05 % par mois

(1) Le TAEG est indiqué sur l'offre préalable et sur le relevé de compte. Ce taux peut être modifié à tout moment à la hausse ou à la baisse par la Banque. Dans la limite du taux de l'usure.

7 RÉCLAMATIONS

Si vous étiez insatisfait, comment nous le faire savoir ?

Parlez-en à votre Conseiller

Il est votre premier interlocuteur habituel. Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à lui en premier lieu : en agence, par téléphone, par courrier, télécopie ou par e-mail.

Si la réponse apportée par votre Conseiller ne vous satisfait pas, que faire ?

Vous pouvez adresser votre réclamation :

- par courrier postal :

Milleis Direct
Service Qualité Client
183 avenue Daumesnil
75575 Paris Cedex 12

- par e-mail : reclamation.client@milleis.fr

- par téléphone : 01 55 78 72 27 (prix d'un appel local).

Milleis s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa réception et à adresser une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de deux mois, sauf si la complexité nécessite un délai supplémentaire.

Si la réponse de Milleis ou de Milleis Vie ne vous convient pas, quelles sont vos voies de recours ?

Vous pouvez saisir le Médiateur agissant conformément à la Charte du service de médiation de la Fédération Bancaire Française (FBF).

La saisine s'effectue par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur
CS 151
75422 Paris Cedex 09

ou

Le Médiateur de l'AMF à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Pour toutes informations sur la Médiation AMF, consultez le site www.amf-france.org rubrique "Le Médiateur de l'AMF".

8 NOUS JOINDRE

Site Internet : www.milleis.fr

Service vocal : **0 892 680 801** Service 0,40 € / min
+ prix appel

(accessible partout en France ou de l'étranger)

Milleis Direct : 01 55 78 72 27

(prix d'un appel local)

Pour toute information

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Conseiller Milleis.

Vous pouvez le joindre par courrier, par téléphone sur sa ligne directe ou encore lui envoyer un message via Milleisnet.

www.milleis.fr

Le Guide des Conditions Tarifaires Milleis applicables à la clientèle des Professionnels est disponible dans tous les points de vente Milleis et auprès de votre Conseiller Milleis.
Ce guide peut également être téléchargé sur le site Internet www.milleis.fr.

MILLEIS BANQUE - Société Anonyme au capital de 55 299 999,66 euros - Siège social : 32 avenue George V - 75008 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 344 748 041 - Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - et l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, habilitée en qualité de teneur de compte conservateur – Immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre ORIAS (www.orias.fr) n° 17002533.

MILLEIS PATRIMOINE - Société en Commandite Simple au capital de 9 750 euros - Siège social : 183 avenue Daumesnil - 75012 Paris - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 712 018 308 - Intermédiaire en opérations de banque - Agent lié régi par les articles L.545-1 et suivants du Code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Milleis Banque, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement - Immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre ORIAS (www.orias.fr) n° 07 001 847 - Transactions immobilières : carte professionnelle n° CPI 7501 2016 000 017 489 délivrée à Paris - Garantie financière donnée par GALIAN - 89 rue la Boétie - 75008 Paris.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.